V. Chemins ruraux. Réception de sable. — Le conseil adopte le rapport qui a été fait en commission et accepte le sable de Mr Bonte, habitation de M. Brisbout.

2. Service des travaux. Réception définitive. — La Commission des travaux remet cette affaire à demain un avis favorable à la réception de ces travaux.

Le citoyen Billot voudrait que le soubassement fut rejointoyé.

Après critiques de M. Deshertieux et intervention de M. Porter, le rapport est définitivement adopté.

4° Chaussées non pavées. — Par suite d'une augmentation de droits sur les plombs, le tarif sera porté à 50 fr.

M. Brisbout demande qu'on revienne sur la réglementation pour favoriser les propriétaires qui doivent travailler toute la voie.

Opposition est rejetée. M. Brisbout se déclare satisfait.

Cantines scolaires. — L'Administration, d'après avis de la Commission obtient l'autorisation de traiter les marchés de gré à gré.

Sont nommés de la Commission : MM. Hallinin, Clarisse, Dubar, Bottens, Sozet et Brisbout.

Affaire Catelle. — **Convention.** — Il est donné lecture des négociations qui ont eu lieu entre l'administration municipale et Mlle Catelle. Il en résulte que la muraille sera démolie et que le terrain compris actuellement dans l'impasse appartiendra à la commune et que les constructions rue Gambetta seront alignées à l'alignement des constructions y érigées et ce, dans le délai d'un an.

M. Brisbout demande que la base de la muraille puisse subsister.

Provocation acceptée à l'unanimité.

Enlèvement des boues. — L'adjudicataire ayant fait faillite, le Préfet enlève l'Administration municipale à traiter jusqu'au 30 juin prochain. Dorénavant la ville aura à surveiller le service. Le balayage sera donc soumis aussi à des jours différents pour le balayage.

C'est M. Dorchies, de Roubaix, qui est déclaré adjudicataire. M. Brisbout s'étonne que cette adjudication soit faite.

Rue du Rieu. — **Reconnaissance.** — L'administration a écrit à la ville de Tourcoing. La question est renvoyée à la commission de voirie.

Ecole rue Klébert. — **Emprunt.** — Le montant est de :

Subvention départementale 900 fr.
Subvention de l'Etat 5015 fr.

Chemin de la Makelleerie 112. — L'administration est autorisée à demander à la Préfecture de pouvoir utiliser en accotement les pavés provenant d'autres chemins.

Hospice Compte de gestion. — Avant de se prononcer attend la décision du Conseil d'Etat et ajourne son approbation.

Fabrique de l'Eglise. — N'ayant rien à connaître, le Conseil passe à l'ordre du jour.

Bureau de Bienfaisance. — **Vote.** — Votant allocation 1000 francs, pour divers crédits, mais refuse la subvention pour cause de vagabondage.

M. Brisbout dit qu'il y a six semaines que les secours manquent en argent et que lui-même a pris l'engagement de verser 2 fr. par semaine pour éviter l'hôpital. Il demande qu'on vote au moins les arrérages. Le maire répond, mais M. Brisbout fait remarquer que les ressources communales ne devraient pas être une opposition du soulagement des malheureux.

Malgré cette démonstration, le maire dit que tant que ses droits seront méconnus on ne votera rien pour le Bureau de bienfaisance.

Nomination d'un membre du Bureau de Bienfaisance. — M. Hallinin donné sa démission de membre du Bureau de bienfaisance.

Il est procédé à l'élection d'un membre. Après trois tours de scrutin, M. Brisbout est nommé.

M. Brisbout dit qu'il a 86 ans à la porte de la Mairie. Le Maire lui répond qu'il a été grossier et qu'il aurait même dû le poursuivre plus loin ce dont M. Brisbout le met au défi.

L'heure tardive nous empêche de donner la fin de la séance.

Croix. — M. le maire a pris l'arrêté suivant :

Nous maire de la commune de Croix ;

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 91 et 97 ;

Attendu que le M. le commissaire de police en trouve en congé temporaire et qu'il y a lieu de pourvoir à cette vacance provisoire ;

Arrêtons :

Article 1er. — Les attributions de police seront exclusivement par nous ou, par délégation, par l'un de nos deux adjoints, durant l'absence momentanée de M. le commissaire de police.

Article 2. — Toute affaire de police nous sera soumise pour suite et y donner la décision de toute autre personne ayant pouvoir pour connaître des faits.

Article 3. — Expéditions du présent arrêté seront transmises à M. le Préfet et à M. le Procureur de la République.

Fait à Croix, le 3 juin 1898.

Le Maire : DESBARRIÈRES.

LILLE

LA VILLE DE LILLE contre M. Géry Legrand

On se souvient qu'à l'issue de l'audience du 25 juin 1897 où était venu devant le Conseil de préfecture, le procès intenté par la Ville de Lille à M. Géry Legrand, relativement aux travaux de la porte de Paris, le Conseil par un arrêté du 6 juillet, avait décidé que MM. Jules Lecocq (expert pour la Préfecture); Dalleur (expert pour M. Oranie L'Hoost); Moreau (expert pour la Ville de Lille); Le Riche (expert pour M. Géry Legrand); seraient chargés d'apprécier les travaux exécutés à la porte de Paris.

Le rapport des experts ayant été déposé l'affaire revenait hier devant le Conseil de Préfecture.

L'AUDIENCE

A deux heures 50, le Conseil entre en séance, sous la présidence de M. Grand, vice-président du Conseil de préfecture. MM. Hallinin et Trinquet sont assis à ses côtés. M. Letailleur, secrétaire-général, est commissaire du gouvernement. Au banc de la défense se trouvent Me Basquin pour M. Géry Legrand, Me Oranie-L'Hoost, Millerand, pour la Ville de Lille.

Très peu de personnes dans l'hémicycle réservé au public.

M. Grand en quelques mots rappelle l'historique du procès, l'arrêté du 6 juillet ordonnant une expertise contradictoire, les mémoires répliqués par les avocats et donne la parole à Me Decroix.

Plaidoirie de Me Decroix

Les experts ont été unanimes à reconnaître, dit Me Decroix, que les travaux supplémentaires étaient la conséquence des travaux en cours.

Il s'agissait de rechercher si les bâtiments très vieux et il ne faut point s'étonner outre mesure que ces travaux aient donné lieu à des mécomptes et à des surprises. Ces points n'étant pas discutables et de ce fait M. Oranie L'Hoost aurait droit au payement intégral de ses honoraires, Me Decroix examine la question des intérêts qui lui sont dus, depuis le jour où les travaux ont été payés après exécution des travaux.

Me Decroix estime que ces intérêts sont dûs juridiquement à la date du 13 août 1896 et pour le prouver, il s'appuie sur un arrêté préfectoral de 1896.

Les travaux étaient reçus provisoirement et définitivement à la date du 13 juillet 1896. Or comme suivant l'article 33 du cahier des clauses préfectorales, les intérêts sont exigibles à partir de la mise en demeure régulière, Me Decroix estime que les intérêts ont couru à partir du 8 août 1896. Subsidiairement l'avocat de M. Oranie L'Hoost, déclare que, si demande en justice n'avait pas été intentée le 13 novembre 1896 et les travaux étant terminés à ce jour depuis 18 mois, il a droit tout au moins de réclamer pour son client les intérêts à partir de cette date.

Plaidoirie de Me Millerand

Me Millerand rappelle dans quelles conditions la municipalité actuelle a été amenée à engager ce procès et à appeler en garantie M. Géry Legrand. Après un long examen des devis qui ont nécessité cette augmentation successive de dépense, l'honorable avocat cesse de désespérer que M. Géry Legrand est l'auteur responsable des négligences qui ont été commises.

Rappelant l'historique des frais occasionnés par les travaux de la porte de Paris, travaux qui comme l'on sait ne pouvaient être exécutés avec prudence, Me Millerand, pour justifier sans doute des dépenses faites, dit que la Ville, dès qu'elle, déclare que ce procès n'a été engagé que pour établir que les travaux avaient été régulièrement exécutés et que M. Oranie L'Hoost eut droit de réclamer ces indemnités à la ville de Lille. Me Millerand aborde alors la question des intérêts qui sont dûs à M. Oranie L'Hoost. Contrairement à Me Decroix, qui fixe à le 8 Oû le taux des intérêts dûs à l'entrepreneur, Me Millerand estime que ces intérêts ne peuvent dépasser 3 0/0.

Abrégeant de la thèse soutenue par Me Decroix, l'avocat de la municipalité actuelle estime que pour fixer la date à partir de laquelle ces intérêts doivent être payés, il y a lieu de s'en rapporter à la fois au cahier des clauses générales, et au cahier des clauses particulières ; en d'autres termes au contrat qui a été passé entre l'ancienne municipalité et M. Oranie L'Hoost.

A son avis il n'y a ou ni réception provisoire ni réception définitive, et comme le cahier des charges dans les articles 100 et 101 prévoient ces cas :

Article 100. — Lorsqu'il n'y a pas eu réception provisoire le dernier décompte en tiendra lieu.

Article 101. — Il est procédé à la réception définitive un an au moins après l'achèvement des travaux.

Comme d'autre part l'article 45 du cahier des clauses particulières déclare que ce délai de garantie sera d'un an au moins à partir de la réception provisoire on a son défaut du dernier décompte, Me Millerand estime que les intérêts ne sont payables qu'à partir du 19 septembre 1897.

Plaidoirie de Me Basquin

Je prétends, dit Me Basquin, que lorsque des travaux ont été commandés par une municipalité et que le maire n'est pas intervenu directement dans ces travaux, il est impossible de le rendre responsable. Nulle part vous ne trouverez trace dans la loi de cette responsabilité. En revanche depuis 30 ans plus de cent arrêts sont intervenus conformes à la thèse que je soutiens. L'agent qui travaille est mandataire non du maire, mais du Conseil municipal. Si on n'admettait pas ce principe, tous les chefs d'administration rejetteraient les responsabilités sur l'administration elle-même et c'est ainsi que M. le Préfet du Nord serait responsable des travaux départementaux.

D'autre part par deux arrêtés en date du 7 juillet 1882 et du 18 décembre 1882, le Conseil d'Etat a dégagé entre les travaux nécessités par les faits de guerre et les travaux ordinaires, toutes les fois qu'un travail est nécessaire, la commune le paye.

Or, les experts désignés, chargés d'estimer si les travaux supplémentaires étaient la conséquence des travaux commencés.

Or, ce point ne fait aucun doute et a été reconnu par les experts eux-mêmes, et le conducteurs ont exprimé des regrets que ces dépenses n'aient pu être prévues, ces regrets vont non au Maire de Lille mais aux Travaux nécessaires. Au reste, il eut été difficile de prévoir la nécessité de fouilles plus considérables, de terrassements plus importants. Mais ces réserves faites, il faut reconnaître que M. Oranie L'Hoost, que M. Mongy, eussent agi sagement en prévenant la municipalité que les crédits avaient été dépassés.

La municipalité actuelle ne se faisait au reste aucune illusion sur le procès qu'elle intentait à M. Géry Legrand. Elle avait pu se rendre compte, en examinant des jurisconsultes, en s'adressant à M. Hannotin, adjoint aux travaux que ce procès était perdu d'avance. Mauvaise ménagère des deniers communaux, elle a préféré quand-même obéir à des rancunes politiques : c'est toute la morale de ce procès.

En terminant Me Basquin rappelle l'œuvre féconde accomplie par la municipalité ancienne et fait ressortir que plus de millions de travaux de toutes sortes, donnés à notre commune cinq millions pour ses écoles, multiplié les facultés et il prie le tribunal de ne point commettre d'injustice en ne nous concédant une œuvre aussi importante.

Le Commissaire du gouvernement

Après deux courtes répliques de Me Decroix et Millerand, Me Letailleur, commissaire du gouvernement dit que les experts que les travaux supplémentaires étaient à n'en pas douter les conséquences de ceux approuvés par le Conseil municipal.

De plus, ajoute-t-il, pas plus que les particuliers, les communes ne peuvent s'enrichir aux dépend d'autrui. Or, il suffit de voir la prospérité croissante de la place Simon Vollant où chaque jour s'élèvent de nouvelles maisons pour tirer aussitôt des conclusions favorables à l'ancienne municipalité.

En ce qui concerne les intérêts dus à M. Oranie-L'Hoost, M. le commissaire du gouvernement déclare qu'il y a lieu de s'en rapporter au cahier des clauses particulières passées entre l'entrepreneur et la Ville.

C'est dit-il en concluant, dans toute cette affaire, une question de bonne foi et équité qui doit vous guider. En conséquence je vous demande de condamner la ville à tous les dépends.

L'affaire en délibéré

Le Conseil décide que l'affaire sera mise en délibéré et que le jugement sera rendu ultérieurement.

L'audience est levée à six heures.

L'ARRIVÉE DU 84e

Une manœuvre

Nous avons annoncé, jeudi, le séjour que devait faire à Lille le 84e de ligne, venant d'Avesnes et se rendant aux tirs de guerre à Dunkerque.

Hier, dès onze heures, une foule nombreuse stationnait sur le boulevard des Ecoles, attendant l'arrivée du régiment, qui devait faire son entrée par la porte de Douai.

Un service d'ordre avait été organisé par la police et la gendarmerie.

Dans la matinée, le 43e et le 84e avaient exécuté dans les rues de Lille un simulacre de combat sous les ordres du général Avon.

Les troupes de Lille étaient représentées par le 1er bataillon de chasseurs, le 43e régiment d'infanterie et un escadron de chasseurs à cheval. Toutes ces troupes étaient placées sous le commandement de M. le colonel Guelle, du 43e, et occupaient leurs emplacements de six heures du matin.

L'ennemi, sous le commandement de M. le colonel Seriot, était figuré par le 84e de ligne, basisté d'un escadron de chasseurs à cheval.

Le corps de défense avait pris position à Templemars et Lesquin, et occupait tout le terrain compris entre le triangle formé par la ligne de Seclin-Lille et Lille-Templeuve ; les chasseurs à pied à droite de la route de Paris et le 43e à gauche.

La partie ennemi avait quitté ses cantonnements d'Orchies à 3 heures, se dirigeant sur Lille par la route de Paris.

A 8 heures, ses éclaireurs étaient signalés aux environs de Pont-à-Marcq par la cavalerie, et peu de temps après, on apercevait sur la grande route une masse d'infanterie.

Mais celle-ci passe, on croyait être le 84e en entier n'était qu'un bataillon de ce régiment qui allait essayer d'enfoncer le centre des avants postes ennemis tandis que les deux autres bataillons de ce régiment se portaient à droite de la route pour culbuter le 43. A 9 heures 30, le 84e donnait l'assaut et à 10 heures 30, le combat Avon réunissait tous les officiers pour faire la critique, pendant que les troupiers faisaient un repas froid.

Puis on se mit en route vers Lille. Le 43e rentrait le premier vers onze heures et demie, suivi bientôt par le 84e, ayant à sa tête le colonel, M. Seriot.

Le passage de ce régiment est salué de nombreux cris de : « Vive l'armée ! »

Un moment avant, le régiment fait une halte de dix minutes, et les compagnies défilent devant M. le général Chanoine, tandis que la musique, massée sur le côté, joue un pas redoublé entraînant.

Les troupiers ne semblent guère se ressentir de la longue marche qu'ils viennent de faire, et c'est au milieu des acclamations qu'ils se dirigent vers la rue Nationale. Les drapeaux qui, dans ses plis, porte les noms de glorieuses victoires, est salué de cris nourris de : « Vive l'armée ! vive le 84e ! »

La dislocation a lieu à l'angle du boulevard de la rue Nationale ; une compagnie accompagne le drapeau à la demeure que s'est choisie le colonel, rue Basse, à l'hôtel de l'Europe ; elle est suivie d'une partie de la foule qui, devant l'hôtel, redouble ses manifestations patriotiques.

Hier encore et en plein Lille, on a vu la *réception des officiers du 84e de ligne par leurs* camarades des régiments de Lille. De nombreux officiers de la réserve et de l'armée territoriale étaient présents.

M. le général Avon a souhaité la bienvenue au 84e de ligne dont il a fait un délicat éloge.

Le colonel Guelle, du 43e de ligne, a remercié M. le général Avon de ses souhaits de bienvenue et porte-la santé des généraux Avon et Coe de Maisonneuve, qui, il a commandé, il y a quelques années, le 84e de ligne.

Cette réception charmante a eu lieu en toute cordialité et s'est terminée fort tard.

Commencement d'incendie rue Gambetta

Ce matin, vers 1 heure 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la cave de M. Colpaert, peintre sur vitraux, rue Gambetta, 85.

Le feu a pris naissance dans un tas de bois que l'on avait entreé dans la journée et avait pour avoir de graves conséquences s'il s'était développé, car la maison est contiguë à celle de M. Nourtier, marchand de couleurs.

C'est la fille aînée de M. Colpaert qui, réveillée par la fumée, a donné l'alarme.

Les pompiers, arrivés aussitôt sur les lieux avec la pompe à vapeur n'ont pas dû la mettre en batterie.

Les dégâts sont peu importants.

Suicide

Le corps de M. Bourseau, 36 ans, demeurant à Lille, place aux Oignons, a été retrouvé près de Pont-Noyel. Pour être plus sûr de mourir le malheureux s'était lié les deux jambes. M. Bourseau est père de deux enfants.

Dans le canal

M. Accou et son fils Pierre traversaient hier vers quatre heures du soir dans une barque le canal souterrain du boulevard de la Liberté lorsqu'ils furent entraînés par un courant dans le canal des Ribermois. Fort heureusement ils échouèrent à la porte de la brasserie Vandamme rue de la Vigoette.

A leurs appels désespérés on accourut et on les sauva.

Accident

— Hier, vers dix heures du matin, la bellidieuse de M. Pierre Carpentier, rue du Plat, a tamponné le car N au coin du boulevard des Ecoles. Aucun accident de personne mais la pauvre bellidieuse est en mauvais état.

Un athlète qui se meurt

Tout le monde se souvient du fameux Apollon, ce roi de la force, qui, l'année dernière, de passage en cette ville, étonna le public par sa force extraordinaire : eh bien, il paraît que le malheureux est à Nice en ce moment en train de se mourir d'une phtisie.

Université de Lille

Faculté des Lettres. — Samedi 4 juin 1898. à six heures sonnes un cours, cours de Russe (première année) de M. Hanmant.

Soutenance de thèses

M. Ardaillon, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, changé du cours de géographie à la Faculté des lettres de l'Université de Lille, soutiendra les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la Faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le 8 juin, à midi.

Thèse latine. — Quomodo Graeci colloquerint potissimum ediderit.

Thèse française. — Les mines du Laurium dans l'antiquité.

LE NORD

DOUAI

Accident. — Avant-hier dans la matinée M. Scrère Paul, 31 ans, manœuvre à l'usine Cail, s'est blessé au genou en manœuvrant une pièce en fonte. Cet homme a été reconduit à son domicile où M. le docteur Baude lui a donné les soins nécessaires.

VALENCIENNES

TERRIBLE ACCIDENT

UN ENFANT ÉCRASÉ

Hier, vers midi, l'enfant Delsaux Oscar, âgé de 3 ans, demeurant rue du Petit-Fossart, était venu à l'angle de la rue du Quesnoy, accompagné de plusieurs enfants, pour voir passer le musique du 127e de ligne. Peu de temps après leur passage, l'enfant voulut traverser la route du Quesnoy en face la maison de M. Gérard, marchand de pommes de terre, et alla se jeter dans les jambes d'un cheval attelé d'un tombereau appartenant à M. Boilleux, entrepreneur de voitures, et fut piétiné sur toutes les parties du corps, principalement à la tête, d'où une oreille est presque arrachée.

Relevé aussitôt il fut conduit chez M. Masclet, pharmacien rue du Quesnoy, aidé de M. le docteur Delassus qui prodigua les premiers soins ; ils ont déclaré des lésions internes.

L'état du malheureux enfant est des plus grave.

Demain. — Nous apprenons avec le plus grand plaisir que M. le docteur Emile Parmentier, chef de clinique médicale à la Faculté, vient d'être nommé médecin des hôpitaux de Paris, à la suite d'un brillant concours.

Toutes nos félicitations à notre concitoyen déjà si apprécié dans le monde médical.

CAMBRAI

Crèvecœur. — La fanfare municipale de cette commune a remporté dimanche dernier, au grand concours musical de Fresnoy-le-Grand. Elle y a remporté un succès mérité. Elle a obtenu :

Le 2e prix de harmonie ;

Le 1er prix d'exécution ascendant à l'unanimité, avec félicitations du jury.

Le 1er prix d'honneur à l'unanimité.

Le chef de cette fanfare, M. A. Vérin a reçu un prix de direction.

Ce succès est d'autant plus remarquable que la *fanfare de Crèvecœur n'a que quatre ans d'existence* et que cette société a pu obtenir ce résultat un prix ascendant. Dimanche à Fresnoy elle obtenant un nouveau prix ascendant qui la classe cet aujourd'hui parmi les 1ères sociétés de la division.

Nos vives félicitations à cette fanfare et à son sympathique et dévoué chef, M. Albert Vérin.

DUNKERQUE

L'affaire de « Stella » à La Rochelle. — J'ai vu M. Vanzeuwenberghe-Lemaire, administrateur de la Société des pêcheurs dankerquoises, au sujet de l'affaire du vapeur *Stella* qui s'est échouée à La Rochelle.

Il nous a déclaré que : le matériel et l'équipage sont en parfait état que le poisonnage approvisionnait *la Stella* et de ses moyens.

Par conséquent, les Rochelais ont tort de se fâcher.

Marin déserteur. — Ernest Prorot, déserteur depuis 1890 de la gendarmerie « Concorde » sur laquelle il était embarqué pour faire la campagne d'Islande, s'est rendu hier volontairement au bureau de la gendarmerie pour y faire son service.

Il a été incorporé au 1er régiment fait une halte de dix minutes, et les compagnies défilent devant M. le général Chanoine, tandis que la musique, massée sur le côté, joue un pas redoublé entraînant.

Les troupiers ne semblent guère se ressentir de la longue marche qu'ils viennent de faire, et c'est au milieu des acclamations qu'ils se dirigent vers la rue Nationale. Les drapeaux qui, dans ses plis, porte les noms de glorieuses victoires, est salué de cris nourris de : « Vive l'armée ! vive le 84e ! »

La dislocation a lieu à l'angle du boulevard de la rue Nationale ; une compagnie accompagne le drapeau à la demeure que s'est choisie le colonel, rue Basse, à l'hôtel de l'Europe ; elle est suivie d'une partie de la foule qui, devant l'hôtel, redouble ses manifestations patriotiques.

Hier encore et en plein Lille, on a vu la *réception des officiers du 84e de ligne par leurs* camarades des régiments de Lille. De nombreux officiers de la réserve et de l'armée territoriale étaient présents.

M. le général Avon a souhaité la bienvenue au 84e de ligne dont il a fait un délicat éloge.

Le colonel Guelle, du 43e de ligne, a remercié M. le général Avon de ses souhaits de bienvenue et porte-la santé des généraux Avon et Coe de Maisonneuve, qui, il a commandé, il y a quelques années, le 84e de ligne.

Cette réception charmante a eu lieu en toute cordialité et s'est terminée fort tard.

Commencement d'incendie rue Gambetta

Ce matin, vers 1 heure 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la cave de M. Colpaert, peintre sur vitraux, rue Gambetta, 85.

Le feu a pris naissance dans un tas de bois que l'on avait entreé dans la journée et avait pour avoir de graves conséquences s'il s'était développé, car la maison est contiguë à celle de M. Nourtier, marchand de couleurs.

C'est la fille aînée de M. Colpaert qui, réveillée par la fumée, a donné l'alarme.

Les pompiers, arrivés aussitôt sur les lieux avec la pompe à vapeur n'ont pas dû la mettre en batterie.

Les dégâts sont peu importants.

Suicide

Le corps de M. Bourseau, 36 ans, demeurant à Lille, place aux Oignons, a été retrouvé près de Pont-Noyel. Pour être plus sûr de mourir le malheureux s'était lié les deux jambes. M. Bourseau est père de deux enfants.

Dans le canal

M. Accou et son fils Pierre traversaient hier vers quatre heures du soir dans une barque le canal souterrain du boulevard de la Liberté lorsqu'ils furent entraînés par un courant dans le canal des Ribermois. Fort heureusement ils échouèrent à la porte de la brasserie Vandamme rue de la Vigoette.

A leurs appels désespérés on accourut et on les sauva.

Accident

— Hier, vers dix heures du matin, la bellidieuse de M. Pierre Carpentier, rue du Plat, a tamponné le car N au coin du boulevard des Ecoles. Aucun accident de personne mais la pauvre bellidieuse est en mauvais état.

Un athlète qui se meurt

Tout le monde se souvient du fameux Apollon, ce roi de la force, qui, l'année dernière, de passage en cette ville, étonna le public par sa force extraordinaire : eh bien, il paraît que le malheureux est à Nice en ce moment en train de se mourir d'une phtisie.

Université de Lille

Faculté des Lettres. — Samedi 4 juin 1898. à six heures sonnes un cours, cours de Russe (première année) de M. Hanmant.

Soutenance de thèses

M. Ardaillon, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, changé du cours de géographie à la Faculté des lettres de l'Université de Lille, soutiendra les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la Faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le 8 juin, à midi.

Thèse latine. — Quomodo Graeci colloquerint potissimum ediderit.

Thèse française. — Les mines du Laurium dans l'antiquité.

LE NORD

DOUAI

Accident. — Avant-hier dans la matinée M. Scrère Paul, 31 ans, manœuvre à l'usine Cail, s'est blessé au genou en manœuvrant une pièce en fonte. Cet homme a été reconduit à son domicile où M. le docteur Baude lui a donné les soins nécessaires.

VALENCIENNES

TERRIBLE ACCIDENT

UN ENFANT ÉCRASÉ

Hier, vers midi, l'enfant Delsaux Oscar, âgé de 3 ans, demeurant rue du Petit-Fossart, était venu à l'angle de la rue du Quesnoy, accompagné de plusieurs enfants, pour voir passer la musique du 127e de ligne. Peu de temps après leur passage, l'enfant voulut traverser la route du Quesnoy en face la maison de M. Gérard, marchand de pommes de terre, et alla se jeter dans les jambes d'un cheval attelé d'un tombereau appartenant à M. Boilleux, entrepreneur de voitures, et fut piétiné sur toutes les parties du corps, principalement à la tête, d'où une oreille est presque arrachée.

Relevé aussitôt il fut conduit chez M. Masclet, pharmacien rue du Quesnoy, aidé de M. le docteur Delassus qui prodigua les premiers soins ; ils ont déclaré des lésions internes.

L'état du malheureux enfant est des plus grave.

Demain. — Nous apprenons avec le plus grand plaisir que M. le docteur Emile Parmentier, chef de clinique médicale à la Faculté, vient d'être nommé médecin des hôpitaux de Paris, à la suite d'un brillant concours.

Toutes nos félicitations à notre concitoyen déjà si apprécié dans le monde médical.

CAMBRAI

Crèvecœur. — La fanfare municipale de cette commune a remporté dimanche dernier, au grand concours musical de Fresnoy-le-Grand. Elle y a remporté un succès mérité. Elle a obtenu :

Le 2e prix de harmonie ;

Le 1er prix d'exécution ascendant à l'unanimité, avec félicitations du jury.

Le 1er prix d'honneur à l'unanimité.

Le chef de cette fanfare, M. A. Vérin a reçu un prix de direction.

Ce succès est d'autant plus remarquable que la *fanfare de Crèvecœur n'a que quatre ans d'existence* et que cette société a pu obtenir ce résultat un prix ascendant. Dimanche à Fresnoy elle obtenant un nouveau prix ascendant qui la classe cet aujourd'hui parmi les 1ères sociétés de la division.

Nos vives félicitations à cette fanfare et à son sympathique et dévoué chef, M. Albert Vérin.

DUNKERQUE

L'affaire de « Stella » à La Rochelle. — J'ai vu M. Vanzeuwenberghe-Lemaire, administrateur de la Société des pêcheurs dankerquoises, au sujet de l'affaire du vapeur *Stella* qui s'est échouée à La Rochelle.

Il nous a déclaré que : le matériel et l'équipage sont en parfait état que le poisonnage approvisionnait *la Stella* et de ses moyens.

Par conséquent, les Rochelais ont tort de se fâcher.

Marin déserteur. — Ernest Prorot, déserteur depuis 1890 de la gendarmerie « Concorde » sur laquelle il était embarqué pour faire la campagne d'Islande, s'est rendu hier volontairement au bureau de la gendarmerie pour y faire son service.

Il a été incorporé au 1er régiment.

Prorot avait habité Ostende depuis sa désertion, et se faisait l'agent d'assurances.

Double chute. — Les nommés Pierre Hornet, âgé de 17 ans, demeurant rue du Saint-Sépulcre, et Henri Dejbergh, 21 ans, demeurant rue du Jardin, étaient occupés sur un tabernacle à recevoir des contremaîtres pour y placer des vapeurs pour les filets, quand, ils perdirent l'équilibre et firent une chute de 7 mètres.

Leurs collègues se précipitèrent à leurs secours ; *mais, heureusement, les deux ouvriers furent relevés* n'ayant aucune fracture.

On les reconduisit à leur domicile respectif. Des lésions internes sont à craindre.

Accidents. — Félix Alquier, occupé à bord du steamer *Ville de Marseille*, a été tout une entorse au pied droit et a dû être admis à l'hôpital.

— Un ouvrier peintre, occupé à peindre la façade de la maison Mignot, rue de la Gare, est tombé du son échelle et s'est fait des contusions sans gravité.

Bourbourg. — Voici les résultats de la grande poule au bilard inaugurée dimanche dernier par le poisson d'Avant-Garde et consistant en vaisselle aux armes de la société : 1er Albert Jeunesse ; 2e Ad. Demassis ; 3e Louis Dunez ; 4e Jean Adam ; 5e Ad. Duflin ; 6e R. Rebbelynck ; 7e J. Deponi ; 8e Léon Dumez ; 9e Alf. Dumez ; 10e R. Macau ; 11e L. Roland ; 12e Clément Gangne.

Bolque. — Le dimanche 5 juin, la société de tir « La Concorde » de cette commune, offrira aux sociétés et amateurs, en son local, un grand tir national, à la carabine Flobert à la grille horizontale, aux conditions suivantes : 1 à 5 sous 150 francs de prix repartis en 9 prix différents. En outre un prix de 10 fr. sera donné à la société la plus éloignée et 10 fr. à la société la plus nombreuse.

PAS-DE-CALAIS

Un infanticide à Lillers

Mardi, à six heures et demie du matin, la demoiselle Rosalie Bioulacque, servante à Paris, qui était venue avec ses patrons chez un de leurs parents, commerçants à Lillers, rue de Béthune, a mis au monde un enfant du sexe masculin. L'enfant a été retrouvé dans les lieux d'aisance.

M. le commissaire de police de Lillers, averti par la rumeur publique, a aussitôt ouvert une enquête et prévenu par télégramme le parquet de Béthune.

Mercredi matin, MM. Mantel, juge d'instruction ; Deblock, substitut du procureur de la République, et Martin, commis greffier, se sont transportés sur les lieux pour continuer l'enquête.

AU LIEU DE CES MIXTURES ÉTRANGES

qui, tous les jours, sont livrées à la consommation, avec les réflexions plus trompeuses, sous le titre fantaisiste d'APÉRITIF, ne consommez que l'excellent VIN de

BANYULS-MARILLES Quinquina

et vous ne tarderez pas à en ressentir les bienfaits surprenants.

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets

Exiger l'étiquette sur la bouteille.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 3 juin

Présidence de M. Dazonville, vice-président. Ministère public : M. Houoix, substitut.

LILLE

L'affaire de la cour à Fions. — Nous avons, lundi matin, reconnu en notant la scène de mœurs qui s'est produite cour à Fions, entre les époux Petin.

Petin, rentre ivre, avait voulu faire sortir sa femme, et non content de la voir obéir, lui sorta sur le nez un coup de bicoinnier qui la noircit assez bien.

Petin a été condamné à quatre mois de prison.

Echo lointain des Elections. — Le 24 mai est été arrêtés Paul Roussel, 33 ans, rotier chez M. Perche, Victor Blervaque, 48 ans, et Albert Hesnet, 22 ans, ouvrier tisseur, pour coups infirés à 9 mai, lendemain des élections, à Roubaix.

Un groupe d'une quinzaine d'hommes et de *deux femmes* passait rue du Collège, à une heure de l'après-midi, suivant un drapeau et un tambour et chantant la *Marseillaise*. Ce groupe passait devant la défaite de Jules Guesde faisait porter par Hippolyte Canonne, 46 ans, père de sept enfants, une paire de guêtres.

Les trois inculpés se jetant sur les manifestants, Roussel, dit l'Accentation, assomma Canonne d'un coup de bâton. Blervaque le colla au mur et le *trappa de coups de pied et Monnet lui arrachant les* guêtres en profitait.

M. le Président et Me Barbe, avocat de Roussel et de Blervaque, sont d'accord sur ce point, que les manifestations ne sont pas devant de la bagarre et auraient mieux fait de rester chez eux, d'autant plus qu'ils se mettaient en contravention.

M. Dufay, substitut du procureur, réduit le fait à sa proportion et tait valoir les bons renseignements fournis sur son client. Me Barbe demande au tribunal de faire œuvre d'apaisement en appliquant le sursis.

Ce qui fait le tribunal en faveur de Roussel condamné à 15 jours, mais il met Blervaque à huit jours quinze jours. Blervaque, moins bien noté, fera vingt jours de prison.

AFFAIRES DIVERSES

Le tribunal a condamné : Louis Wedago, 31 ans, *charretier à Roubaix*, à 8 jours et 5 fr. pour outrages et ivresse ; Henri Desurmont, 59 ans, cordonnier à Tourcoing, à 5 fr. d'amende et contrainte et ivresse ; Pierre Dubamel, 26 ans, journalier à Hallaines-les-Haubourdin, à 1 mois pour rébellion ; Louis Barbery, 26 ans, journalier à Armentières, à un mois, et Williems, 23 ans, tisseur, à 40 jours, pour rébellion, outrages et rébellion ; Virginie Devrindt, 48 ans, lessiveuse à Menin, à 30 jours, pour infraction à un arrêté d'expulsion ; Léonard Vanrenn, 17 ans, de Tourcoing, à 15 jours ; Fr. et Ed. Franck, pour coups, bris, dommages et ivresse.

Henri Veilekint, 30 ans, tisseur, 28, rue Bayard, à 3 mois et 1 jour, pour rébellion, outrages à la pudeur, bris, voies de fait et ivresse — Amélie Hoonnebique, 58 ans, couturière à Lille, à 5 jour infraction, pour vol d'effets d'habillement — Arthur Equinet, 35 ans, de Tourcoing, à 10 jours, pour filouterie — Charles Flurin, 35 ans, de Tourcoing, à 2 mois pour la même motif.

Louis Anno, 39 ans, journalier, sans domicile, à 3 mois, pour vol d'une charrette à bras aux Halles Centrales — Richard Clayes, 18 ans, de Roubaix, frondeur depuis l'enfance, à 60 jours et 500 fr. pour fraude — Augustin Bonte, 46 ans, de Roubaix, à 60 jours et 500 fr. pour fraude de 27 kilog. d'allumettes.

Henri Vanstenkiste, 28 ans, sujet belge, à dix mois pour infraction à un arrêté d'expulsion — Pierre Vanhamme, 24 ans, marchand de toiles à Armentières, rue des Fenêtres, à 8 mois de prison et 50 fr. d'amende pour outrage à la police comme ivre — Jacques de Ryn, 25 ans, Belge, à 15 jours, sujet belge, à 4 mois pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Alphonse Lemaire, 31 ans, sujet belge, si souvent et si ouvertement condamné en Belgique, qu'il a dû passer sa vie en prison, à 6 mois pour infraction à un arrêté d'expulsion — Charles Coryn, 32 ans, sujet belge, incorrigible, à un an pour le même motif — Denis Serrain et Jean Lemaire, 18 ans, pour tentative d'expulsion et port d'armes prohibées. Serrain a été trouvé porteur d'un couteau.

Edouard Lacroix, 29 ans, de Lille, à 3 mois pour abus de confiance — Henri Campagne, 21 ans, et Joseph Hendrine, 21 ans, vagabonds dangereux, deux mois la première, un mois l'autre, pour mendicité en réunion, à Anhepe — Victor Caudron, 30 ans, de Lille, à 15 jours et 5 fr. pour outrages et ivresse.

Florent Dumont, 24 ans, sujet belge, 7 condamnations, de Verviers-Sart, à un an de prison, pour avoir joué des coutelas contre son logeur qui voulait le mettre à la porte de chez lui.

Nouvelles de la Main

Dernier écho de l'affaire Carpaye.

Quelque un s'étonne que l'inférieur Lemaire ait pu brûler et vile et et complétement dans la chemisemaire de l'ennemi.

— C'est assez naturel, explique Galurin. Les gaziers ne font pas grand chose. Les Flamands Flamandes sont toujours sur eux beaucoup de braise !

Boireau rentre chez lui abominablement gris. A sa femme, qui lui reproche sa conduite, il répond :

— Que veux-tu ? j'ai fait comme toi quand tu visiteur cette exposition dans un magasin de nouveautés.

— ??

— Oui, *j'ai trouvé des occasions à tous les* comptoirs !

BRUTE-MASSON.

TRIBUNE PUBLIQUE

L'emploi industriel de l'alcool

Monsieur le Rédacteur en chef,

Veuillez, s'il vous plaît, insérer dans les jours de vos lectures les deux extraits suivants :

*L'éclairage par l'alcool dans le service du chemin de fer en Allem